



## Rompre un contrat CDD, un accord verbal a t il une valeur ?

Par **Hind5674235**, le **26/06/2017** à **17:01**

Bonjour,

Je souhaite rompre un contrat CDD, sa date de fin est le 30 juin, à cette date je compte donner une lettre de démission. Seulement je me pose une question, ai-je le droit de démissionner, alors que par email j'ai accepté de travailler jusqu'en septembre ?

Merci d'avance

Par **Paulavo38**, le **26/06/2017** à **17:08**

Bonjour,

La démission n'est pas un motif valable pour rompre un CDD de manière anticipée.

Vous pouvez rompre un CDD de manière anticipée que dans l'une des situations suivantes :

- commun accord
- inaptitude
- force majeure
- si vous justifiez avoir trouvé un CDI
- faute grave

Par **Hind5674235**, le **26/06/2017** à **17:11**

Merci pour votre réponse,

Mais vous n'avez pas compris ma demande.

Je souhaite finir le contrat CDD que j'ai signé qui prend fin le 30 juin.

Mais je ne souhaite pas continuer jusqu'au 1 septembre comme je me suis engagé jusqu'en septembre.

Merci beaucoup

Par **P.M.**, le **26/06/2017** à **17:14**

Bonjour,

La démission d'un CDD de droit privé n'existe pas puisque ce n'est que pour un CDI comme le licenciement d'ailleurs...

A priori, tant que vous n'avez pas signé le renouvellement du CDD par un avenant, vous pouvez y mettre fin à son terme mais comme vous avez par mail apparemment prévu sa prolongation, il vaudrait mieux conclure un accord commun de rupture avec l'employeur en y renonçant...

Par **Hind5674235**, le **26/06/2017** à **17:16**

Merci pour votre réponse,

Mais vous n'avez pas compris ma demande.

Je souhaite finir le contrat CDD que j'ai signé qui prend fin le 30 juin.

Mais je ne souhaite pas continuer jusqu'au 1 septembre comme je me suis engagé jusqu'en septembre.

Merci beaucoup

Par **P.M.**, le **26/06/2017** à **17:25**

Il me semble pour ma part avoir compris votre problème et je vous ai répondu...

Par **Hind5674235**, le **26/06/2017** à **18:39**

Tout à fait,

Je vous prie de m'excuser je n'avais pas vu votre réponse.

Cordialement

Par **Hind5674235**, le **27/06/2017** à **05:30**

Tout à fait,

Je vous prie de m'excuser je n'avais pas vu votre réponse.

Cordialement